



Chiffres clés 2006

Modèles

Sommaire

- Les sources statistiques
- Les modèles en vigueur sur le territoire français
- La voie nationale
- La voie communautaire
- La voie internationale
- Annexe

Juin 2007

Les sources statistiques

Les dessins et modèles protègent les créations esthétiques et s'appliquent à la forme ou à l'aspect extérieur donné à un produit. Le dessin correspond à un graphisme bidimensionnel alors que le modèle caractérise un objet tridimensionnel. Sur le territoire français, cette protection peut s'obtenir par la voie nationale, soit par une procédure internationale, soit, depuis 2003, par la voie communautaire.

La voie nationale

En France, la procédure d'enregistrement d'un dessin ou modèle est effectuée à l'INPI. Dans les statistiques, il est possible de compter le nombre de dépôts, le nombre de dessins et modèles et le nombre de reproductions. En effet, un dépôt peut contenir un ou plusieurs dessins ou modèles, caractérisés chacun par une ou plusieurs reproductions dans la limite de 100 reproductions par dépôt.

Toutefois, c'est le nombre de dessins et modèles qui est le plus représentatif de la notion de création.

L'ensemble des données de procédures est enregistré dans les bases de données de l'INPI qui, sauf indication contraire, servent de source aux tableaux concernant les dessins et modèles déposés par la voie nationale.

La voie communautaire

Le règlement 6/2002 du Conseil européen rend possible la protection par dessins et modèles sur l'ensemble du territoire communautaire: les premières demandes ont été reçues en janvier 2003, pour effet au 1er avril 2003.

Les dépôts et modèles communautaires sont comptabilisés par l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI).

La voie internationale

L'Arrangement de La Haye est un système international qui permet de bénéficier d'une protection dans les Etats signataires en déposant une demande unique, directement auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Toutefois, les demandes par voie internationale peuvent aussi être déposées sur la base d'une demande nationale dans un délai de priorité de 6 mois à compter de la date de dépôt de cette première demande.

Dans ses ventilations, l'OMPI ne comptabilise pas le nombre de modèles déposés mais les enregistrements internationaux. Ces données ne sont pas les plus représentatives de l'effort de création mais sont les seules disponibles.

Les modèles en vigueur sur le territoire français

On entend par dessins et modèles en vigueur au 31 décembre 2006, sur le territoire français:

- le nombre de dessins et modèles enregistrés par la voie nationale et en cours de validité à cette date.
- le nombre de dessins et modèles communautaires enregistrés et en cours de validité à cette date.
- le nombre d'enregistrements internationaux désignant la France et en cours de validité à cette date.

Si l'on se limite aux seuls dépôts normaux de la voie nationale (sans compter les dépôts simplifiés ou les dépôts qui ont fait l'objet d'une demande d'ajournement), on peut estimer le nombre de dessins et modèles en vigueur en 2006 à **400 000** (source DMF Jouve- interrogations Plutarque en avril 2007).

On peut estimer le nombre de dessins et modèles déposés par la voie internationale, désignant la France et en vigueur en 2006 à plus de **150 000** (source DMI Jouve- interrogations Plutarque en avril 2007).

Au total, environ **145 500** modèles ont été enregistrés par l'OHMI depuis la mise en place du système.

La voie nationale

▪ Evolution des dépôts

En France, toutes les œuvres originales de l'esprit sont protégées par le droit d'auteur. Toutefois, la forme d'un objet peut aussi être protégée par le dépôt d'un dessin ou modèle. C'est ce que l'on appelle « le cumul de protection », qui rend l'œuvre moins vulnérable, notamment en cas de contentieux et permet de la protéger plus facilement à l'étranger.

La directive 98/71/CE du 13 octobre 1998 harmonise les dispositions nationales des Etats membres de l'Union européenne concernant l'objet, la durée et l'étendue de la protection des dessins et modèles. L'ordonnance d'application du 25 juillet 2001 fixe la durée de protection à 5 ans, renouvelable 4 fois : la durée du droit conféré est donc limitée à un maximum de 25 ans à compter de la date de présentation de la demande. Après le dépôt, la procédure d'enregistrement est effectuée par l'INPI.

La réforme d'octobre 1994 autorise les dépôts « simplifiés » qui permettent à des déposants appartenant à des domaines renouvelant fréquemment l'aspect de leurs créations (notamment les professionnels de la mode) d'effectuer des dépôts avec des contraintes de présentation allégées. Ces dépôts simplifiés comprennent généralement un nombre élevé de modèles (35,1 par dépôt en 2005, contre 3,6 pour la procédure normale). Le déposant a ensuite 30 mois pour mettre en conformité son dépôt et choisir les modèles qu'il souhaite effectivement continuer à protéger. Cette nouvelle procédure a conduit à une forte hausse du nombre des modèles déposés. Le taux de déchéance de ces demandes simplifiées est très élevé (de l'ordre de 99 %).

La voie nationale est principalement utilisée par les déposants français: ceux-ci représentent 92% des modèles déposés en 2000, près de 94% en 2002 et plus de 97,8% en 2005. La mise en place du système communautaire en 2003 avait eu un impact sensible sur les dépôts par la voie nationale en 2003 mais les indicateurs atteignent de nouveau des niveaux plus élevés depuis 2004.

Evolution des dépôts de dessins et modèles français depuis 2002 - source MODELIS/OPI 06-2007

	2002	2003	2004	2005	2006	Evol. 05/06
Dépôts	7 923	6 325	6 490	6 298	5 989	-4,9%
dont procédure simplifiée	1 031	1 085	1 312	1 429	1 436	0,5%
Total des dépôts par des Français	6 089	5 633	6 188	6 065	5 801	-4,4%
Dessins et modèles	63 750	62 897	69 425	67 510	71 494	5,9%
dont procédure simplifiée	43 255	46 305	51 965	50 168	55 688	11,0%
Total des modèles par des Français	59 761	61 164	68 411	66 054	70 764	7,1%

Principales origines des dessins et modèles par voie nationale depuis 2002 procédure normale - source MODELIS/OPI 06-2007

	2002	2003	2004	2005	2006	Evol. 05/06
Dessins et modèles procédure normale	20 495	16 592	17 460	17 342	15 806	-8,9%
dont déposants français	17 150	15 531	16 759	16 759	15 427	-7,9%
dont déposants américains	1 322	380	87	96	76	-20,8%
dont déposants japonais	520	198	55	52	40	-23,1%
dont déposants britanniques	326	87	36	39	23	-41,0%
dont déposants allemands	51	63	16	169	18	-89,3%

▪ La répartition par classes des demandes de dessins et modèles publiés

Tout dessin ou modèle déposé est classé dans les mois qui suivent son dépôt par les examinateurs. Ce classement est établi d'après la Classification Internationale des Dessins et Modèles (Arrangement de Locarno - cf. liste en annexe 2) qui distingue 32 classes.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de la propriété intellectuelle (5 mars 2004), les dépôts de dessins et modèles sont mono-classe. Dans un certain nombre de cas, les déposants devront donc effectuer davantage de dépôts pour le même nombre de modèles.

Selon la procédure française, les dépôts simplifiés ne sont pas classés ; c'est lors de leur publication totale ou partielle qu'ils obtiennent un classement.

Les répartitions ne prennent pas en compte les dépôts simplifiés.

Les principales classes pour les dessins et modèles par voie nationale en 2006

Classe 19 (Papeterie)	3 091 modèles
Classe 2 (Habillement)	2 055 modèles
Classe 6 (Ameublement)	1 755 modèles
Classe 25 (Constructions et éléments de construction)	1 510 modèles

En hausse ...

Classe 99 (divers)	67	+204,0%
Classe 31 (Machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons)	39	+50,0%
Classe 25 (Constructions et éléments de construction)	1 510	+40,0%

En baisse ...

Classe 17 (Instruments de musique)	7	-75,0%
Classe 27 (Tabac et articles pour fumeurs)	9	-60,0%
Classe 1 (Produits alimentaires)	62	-59,0%

Répartition par classes de dessins et modèles déposés en 2006 par la voie nationale (hors dépôts simplifiés) - source INPI (OPI) 06-2007

	Nombre	Pourcentage	Evolution 05/06
Classe 1	62	0,4%	-59,5%
Classe 2	2 055	13,0%	-20,9%
Classe 3	426	2,7%	-15,3%
Classe 4	8	0,1%	-20,0%
Classe 5	478	3,0%	37,4%
Classe 6	1 755	11,1%	-35,8%
Classe 7	744	4,7%	-15,8%
Classe 8	302	1,9%	11,0%
Classe 9	900	5,7%	3,9%
Classe 10	186	1,2%	-27,3%
Classe 11	1 082	6,8%	-3,7%
Classe 12	345	2,2%	2,1%
Classe 13	104	0,7%	10,6%
Classe 14	205	1,3%	-47,3%
Classe 15	63	0,4%	-4,5%
Classe 16	96	0,6%	4,3%
Classe 17	7	0,0%	-75,9%
Classe 18	18	0,1%	20,0%
Classe 19	3 091	19,6%	27,3%
Classe 20	354	2,2%	-24,7%
Classe 21	550	3,5%	-4,0%
Classe 22	58	0,4%	-15,9%
Classe 23	230	1,5%	-42,8%
Classe 24	38	0,2%	0,0%
Classe 25	1 510	9,6%	40,3%
Classe 26	724	4,6%	2,4%
Classe 27	9	0,1%	-60,9%
Classe 28	101	0,6%	-12,2%
Classe 29	8	0,1%	-11,1%
Classe 30	80	0,5%	-18,4%
Classe 31	39	0,2%	50,0%
Classe 99	67	0,4%	204,5%

▪ Les principaux déposants de modèles nationaux

La présente liste prend en compte les dessins et modèles publiés par la voie nationale, hors dépôts simplifiés. D'une année sur l'autre, le classement évolue fortement.

Principaux déposants de dessins et modèles par la voie nationale, publiés en 2006 - source INPI (OPI), 06-2007 (hors dépôts simplifiés)

Rang 2006	Nom du déposant	Nationalité	Nombre
1	ERES	FRANCE	449
2	CREATIONS NELSON	FRANCE	300
3	MY DESIGN PARIS	FRANCE	204
4	LCX LEBLANC CHROMEX	FRANCE	168
5	STE HAUTECOEUR PARIS	FRANCE	168
6	ARC INTERNATIONAL	FRANCE	144
7	COMPAGNIE GERVAIS DANONE	FRANCE	140
8	DECATHLON	FRANCE	139
9	CAUVAL INDUSTRIES	FRANCE	102
10	PASSPORT	FRANCE	100
11	LA FRANCAISE DE JEUX	FRANCE	97
12	PORCELAINES PHILIPPE DESHOULIERES LOURIOUX	FRANCE	96
13	WEHRFRITZ GMBH	ALLEMAGNE	91
14	BRAGARD SA	FRANCE	88
15	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA	FRANCE	87
16	PARISOT SIEGES INTERNATIONAL	FRANCE	84
17	LOUIS VUITTON MALLETIER	FRANCE	79
17	MIKIT FRANCE	FRANCE	79
19	SARL SOIZICK	FRANCE	78
20	BLANC D IVOIRE	FRANCE	74
21	PROFILS SYSTEMES	FRANCE	72
21	SCHOULZ	FRANCE	72
23	INTERSEED JEAN JACQUES GRIFFATON	FRANCE	70
23	VIASTAEL	FRANCE	70
25	GROUPE SEB	FRANCE	67
26	RICHARDIERE	FRANCE	62
27	UPPERCUT	FRANCE	59
28	JCDECAUX SA	FRANCE	56
29	WALDMANN	FRANCE	56
30	MANUEST	FRANCE	54
31	VALEO VISION	FRANCE	50
32	SIMMOB SOCIETE INDUSTRIELLE MEUBLES MODERNES BIAIS	FRANCE	49
33	DARTOUT	FRANCE	48
34	ISHWAR	FRANCE	45
35	TEYRE	FRANCE	44
36	OGF	FRANCE	43
37	TRAPINAUD	FRANCE	42
38	JEMINI SA	FRANCE	40
38	MIJOLE	FRANCE	40
40	FRANCE TELECOM	FRANCE	39
41	DORMA GMBH CO KG SOCIETE DE DROIT ALLEMAND	ALLEMAGNE	38
41	INTERACTIF FACTORY	FRANCE	38
43	MOTTEZ	FRANCE	36
44	JANILY	FRANCE	35
44	PIERSON DIFFUSION	FRANCE	35
46	BLACHERE ILLUMINATION	FRANCE	34
46	SCHALIT	FRANCE	34
48	ACHATS DE MONTURES GROUPES AMG	FRANCE	33
48	SAP	FRANCE	33
50	FOSCA	FRANCE	32
50	LES GENTLEMEN DU DEMENAGEMENT	FRANCE	32
50	PARISOT MEUBLES	FRANCE	32
50	SARL EDOUARD SOTTILE FUNERAIRE	FRANCE	32
50	U O C R	FRANCE	32

La voie communautaire

Le règlement sur les dessins ou modèles communautaires a été adopté en décembre 2001. Il crée un titre communautaire unitaire dont la gestion est confiée à l'OHMI. Les premières demandes ont été reçues à partir de janvier 2003 pour effet au 1er avril 2003.

Le règlement contient en outre une disposition originale : répondant à une revendication de l'industrie européenne, et en particulier française, du textile et de la mode, il crée un modèle communautaire non enregistré qui bénéficie d'une protection de 3 ans. Celui-ci répond aux besoins d'industries dont les créations sont éphémères ou saisonnières, avec un fort taux de renouvellement : dans la pratique, ces industries ont du mal à effectuer un grand nombre de dépôts. Selon le règlement, pour le dessin et modèle non enregistré, c'est la "divulcation" qui crée le droit, et non pas la création comme c'est le cas pour le droit d'auteur. Les dessins et modèles non enregistrés, par définition, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de l'OHMI.

▪ Evolution des dépôts communautaires

L'année 2006 enregistre encore un succès croissant pour les dépôts de modèles communautaires: les 17 628 dépôts représentent plus de 69 000 modèles, soit une augmentation de 11,2% par rapport à 2005. Avec 6 223 modèles déposés, la France arrive au 4e rang des principaux pays déposants.

Evolution des dépôts de modèles communautaires - source OHMI 05/03/07

	2003	2004	2005	2006	Evol 05/06
Dépôts	10 473	14 031	16 817	17 628	4,8%
Dessins et modèles reçus	40 640	53 893	63 648	69 270	8,8%
Dessins et modèles publiés	40 131	53 086	62 555	69 540	11,2%

▪ **Origine des dessins et modèles communautaires**

Répartition des modèles déposés par origine des déposants - source OHMI

05/03/07

Origine	2003	2004	2005	2006
Allemagne	9 888	13 374	14 889	16 736
Italie	5 752	8 274	10 398	10 584
Royaume-Uni	3 581	4 262	4 569	4 535
France	2 813	4 541	5 076	6 223
Espagne	2 865	3 230	4 633	4 568
Autres UE	6 188	8 575	10 551	11 501
Total UE	31 087	42 256	50 116	54 147

Etats-Unis	4 111	4 333	5 448	6 613
Japon	1 711	2 141	2 168	2 041
Suisse	1 085	1 337	1 639	1 766

Total hors UE	9 537	11 551	13 532	15 132
----------------------	--------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL	40 640*	53 893*	63 648	69 270
--------------	----------------	----------------	---------------	---------------

*L'OHMI met ses totaux à jour en cours d'année mais non les répartitions

- **La répartition par classes**

La ventilation par classe ne prend en compte que les principales classes des modèles entrés dans le système de l'OHMI.

Répartition des modèles reçus par classes - source OHMI (05/03/07 pour 2006)

Rang 2006	Classes	2003	2004	2005	2006
24	1	247	295	467	431
2	2	3 155	3 996	5 426	6 430
17	3	913	1 284	1 460	1 341
25	4	322	304	357	287
22	5	680	1 188	928	1 341
1	6	5 282	6 734	7 767	8 943
6	7	2 105	3 218	3 698	4 466
8	8	1 514	2 739	3 064	3 098
3	9	4 074	4 059	4 416	5 083
14	10	1 129	1 438	1 689	1 947
12	11	1 738	2 522	2 606	2 557
10	12	1 977	2 045	2 731	3 129
18	13	656	993	1 237	1 343
7	14	2 120	3 047	3 333	4 473
16	15	665	1 015	1 485	1 824
21	16	562	646	948	919
32	17	31	55	93	90
28	18	322	351	244	247
15	19	1 508	1 362	1 657	1 830
20	20	650	1 042	1 026	1 071
11	21	1 985	2 012	2 671	2 070
30	22	144	163	157	130
4	23	2 541	3 309	4 321	4 301
19	24	815	741	1 091	1 253
13	25	2 011	2 599	2 551	3 250
5	26	1 864	3 197	3 923	4 344
27	27	174	195	225	353
23	28	471	763	632	725
31	29	45	83	114	121
26	30	218	169	246	494
29	31	93	167	199	179
9	99	1 319	2 459	3 018	3 515

Les dessins et modèles internationaux

L'Arrangement de La Haye est un système international permettant de bénéficier d'une protection pour des dessins et modèles dans de nombreux pays en déposant une demande unique. Il donne à tout ressortissant de l'un des Etats parties à l'Arrangement la possibilité d'obtenir, par un seul dépôt effectué auprès du Bureau international de l'OMPI, la protection de ses dessins ou modèles dans les Etats contractants dans lesquels il demande à être protégé. En outre, il facilite le maintien en vigueur de la protection : il n'y a en effet qu'un seul dépôt à renouveler et qu'une seule procédure à suivre pour faire insérer un changement, par exemple, de titulaire ou d'adresse.

Le dépôt d'un dessin ou modèle pour obtenir une protection sur le territoire français peut donc se faire directement auprès de l'OMPI avec désignation de la France (parmi l'ensemble des pays ayant ratifié l'Arrangement de La Haye). Les demandes par la voie internationale peuvent également être déposées dans un délai de priorité de six mois à compter de la date de dépôt de la première demande le cas échéant.

Les enregistrements internationaux ont, pour chaque partie contractante désignée, les effets d'une demande de protection régulièrement déposée auprès de l'Office de cette partie contractante. Chaque enregistrement peut contenir plusieurs dessins ou modèles. L'OMPI publie des statistiques ventilées par origine des dépôts et par pays désignés qui portent sur le nombre d'enregistrements et non pas sur le nombre de dessins ou modèles.

La mise en place du système communautaire en 2003 a eu un impact sensible sur les dépôts dans le système de La Haye qui continue d'enregistrer une forte baisse des modèles enregistrés (-12,6% entre 2005 et 2006).

▪ Evolution des enregistrements internationaux

Evolution des enregistrements de dessins et modèles internationaux - source OMPI

	2002	2003	2004	2005	2006	Evol. 05/06
Nombre de dessins et modèles enregistrés	20 705	13 152	8 943	6 806	5 949	-12,6%
Nombre d'enregistrements	4 177	2 474	1 415	1 135	1 143	0,7%
<i>dont par des français</i>	<i>854</i>	<i>568</i>	<i>278</i>	<i>219</i>	<i>223</i>	<i>1,8%</i>
<i>dont enregistrements désignant la France</i>	<i>3 745</i>	<i>1 967</i>	<i>937</i>	<i>648</i>	<i>572</i>	<i>-11,7%</i>

▪ Répartition par classes

Les tableaux ci-dessous ventilent les enregistrements internationaux désignant la France par classe. La baisse générale des enregistrements se traduit par une augmentation du nombre de classes sans désignations.

Les principales classes d'enregistrements internationaux en 2006

Classe 10 (Horlogerie et autres instruments de mesure)	184 désignations
Classe 6 (Ameublement)	64 désignations
Classe 11 (Objets d'ornement)	50 désignations

Répartition par classes des enregistrements internationaux désignant la France en 2006 - source OMPI 2007

	Nombre de désignations
Classe 1	3
Classe 2	14
Classe 3	16
Classe 4	4
Classe 5	5
Classe 6	64
Classe 7	17
Classe 8	14
Classe 9	36
Classe 10	184
Classe 11	50
Classe 12	24
Classe 13	7
Classe 14	41
Classe 15	5
Classe 16	1
Classe 17	2
Classe 18	0
Classe 19	13
Classe 20	10
Classe 21	12
Classe 22	1
Classe 23	16
Classe 24	2
Classe 25	3
Classe 26	24
Classe 27	0
Classe 28	0
Classe 29	0
Classe 30	1
Classe 31	0
Classe 99	4

ANNEXE - Liste des classes - Classification de Locarno

- Classe 01 : Produits alimentaires
- Classe 02 : Articles d'habillement et mercerie
- Classe 03 : Articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes
- Classe 04 : Brosserie
- Classe 05 : Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle
- Classe 06 : Ameublement
- Classe 07 : Articles de ménage non compris dans d'autres classes
- Classe 08 : Outils et quincaillerie
- Classe 09 : Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises
- Classe 10 : Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation
- Classe 11 : Objets d'ornement
- Classe 12 : Moyens de transport ou de levage
- Classe 13 : Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique
- Classe 14 : Appareils d'enregistrement, de télécommunications ou de traitement de l'information
- Classe 15 : Machines non comprises dans d'autres classes
- Classe 16 : Articles de photographie, de cinématographie ou d'optique
- Classe 17 : Instruments de musique
- Classe 18 : Imprimerie et machines de bureau
- Classe 19 : Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement
- Classe 20 : Equipement de vente ou de publicité, signes indicateurs
- Classe 21 : Jeux, jouets, tentes et articles de sport
- Classe 22 : Armes, articles pyrotechniques, articles pour la chasse, la pêche et la destruction d'animaux nuisibles
- Classe 23 : Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides
- Classe 24 : Médecine et laboratoires
- Classe 25 : Constructions et éléments de construction
- Classe 26 : Appareils d'éclairage
- Classe 27 : Tabac et articles pour fumeurs
- Classe 28 : Produits pharmaceutiques ou cosmétiques, articles et équipements de toilette
- Classe 29 : Dispositifs et équipements contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage
- Classe 30 : Articles pour les soins et l'entretien des animaux
- Classe 31 : Machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons, non compris dans d'autres classes
- Classe 99 : Divers